



## PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 03 Juillet 2018



### Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

### Etaient présents :

**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : Mme Michèle LEMAITRE

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : M. Jérôme DHOLLAND

**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Alain MICHELOT

**SAINT-NAZAIRE** : M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEA, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, M. Martin ARNOUT

**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT

### Absents représentés :

**DONGES** : M. François CHENEAU donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à M. David SAMZUN

### Absents excusés :

**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Sylvie CAUCHIE, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 29 mai 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## I - Délibérations

### Délibération n° 1 – Commission Développement économique et attractivité – Opération Développement du pôle industriel Montoir-de-Bretagne – Avenant n° 1 à la convention financière entre le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Michèle Lemaître

Cet avenant est proposé au vu des projets d'aménagements nécessaires pour développer l'offre logistique intermodale et accueillir les activités offshore autour des bassins industriels de Saint-Nazaire. Pour permettre ces installations et notamment, celle de l'usine Alstom, aujourd'hui General Electric, des aménagements importants devaient être réalisés, ce qui a été fait pour partie, avec les 200 mètres de quais renforcés pour les colis lourds en 2017, la livraison du centre roulier, en novembre de la même année, et la création de parcs rouliers. Compte tenu de l'intérêt stratégique du développement de la filière au niveau national comme régional, l'État et les collectivités locales ont fait le choix, dès 2012, d'accompagner ces investissements. À cette occasion, l'opération a fait l'objet d'une convention cadre de partenariat. Sur un montant maximum de participation de 1,5 M€ on en a d'ores et déjà versé 1,2 M€. Cette opération est aujourd'hui réalisée à 80 % du programme initial, quelques retards ont été pris, qui se répercutent sur le planning global.

Il est donc demandé de prolonger la convention en cours jusqu'à fin 2021 pour permettre l'achèvement des travaux prévus au programme et le versement des subventions prévues. Cet avenant a donc pour objet de modifier les articles 5 et 7 de la convention d'exécution financière du projet de développement d'un pôle industriel sur le site de Montoir.

Le Bureau communautaire est invité à approuver la délibération et à autoriser le Président à signer l'avenant n° 1.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 2 – Commission Développement économique et attractivité – Projet de campus numérique à Saint-Nazaire avec le CESI – Réhabilitation de l'étage du bâtiment « Paquebot » – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CCI – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération concerne l'opération du premier étage du Paquebot, au centre-ville de Saint-Nazaire, qui accueillera à la fois le CESI et des entreprises, un espace événementiel et un incubateur, notamment. Il s'agit d'une convention entre la CARENE et la CCI, qui aura la maîtrise d'ouvrage du projet. Il est proposé d'autoriser la CARENE à acheter des surfaces qui sont aujourd'hui la propriété de la Ville de Saint-Nazaire, à chercher des subventions, notamment auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à porter ce projet conjointement et en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCI. Le montant des acquisitions foncières s'élève à 1 722 000 € pour ce qui concerne l'agglomération.

Le Président

Cette délibération est extrêmement importante, mais le sujet n'est pas nouveau.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 3 – Commission Développement économique et attractivité – Immobilier d'entreprise – Annexe du campus numérique – Acquisition de locaux tertiaires avenue de la République à Saint-Nazaire – Approbation**

Michèle Lemaître

Toujours dans la ligne de l'hyper-centre de Saint-Nazaire et de l'écosystème numérique, il est prévu, dans le bâtiment identifié pour accueillir les activités intégrant les étudiants et les entrepreneurs, le centre dit « Le Paquebot », un étage qui accueillera le site principal du CESI, le co-working, l'événementiel et le FabLab, en rez-de-chaussée. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage accueilleront l'extension du CESI et des espaces de bureau dédiés aux entreprises matures et ce, à partir de 2022.

La présente délibération vise à approuver l'acquisition de ces locaux par la CARENE, qui en est locataire depuis quelques mois, auprès du propriétaire, qui est la SCI Goncourt Saint-Nazaire. Le bail prévoyait une option d'achat, ce qui permet aujourd'hui l'activation de cette clause. La surface des étages est de 1 381 m<sup>2</sup>, plus un local de réserve. Le prix d'acquisition est de 960 000 € et est compatible avec l'avis des Domaines.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la délibération et d'autoriser la CARENE à procéder à cette acquisition.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 4 – Commission Développement économique et attractivité – Biens immobiliers affectés à l'exercice de la compétence insertion par l'activité économique de la CARENE – Relocalisation de l'Association solidarité création (ASC) – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition – Approbation et autorisation de signature**

Gaëlle Bénizé

Cette délibération porte sur un avenant à la convention entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE pour la mise à disposition de locaux pour les associations d'insertion. Il permet de prendre en considération le local qui est retenu pour l'emménagement de l'Association solidarité création, l'ASC, au 85 rue Henri-Gautier.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Création d'une légumerie – Lancement d'une étude d'opportunité – Sollicitation d'une subvention à l'ADEME – Approbation**

Éric Provost

Ce sujet a déjà été abordé en Bureau communautaire, puisque la légumerie qui existait à Savenay a disparu il y a quelques mois, n'ayant plus trouvé ses équilibres financiers. Les EPIC du secteur considèrent qu'il y a un enjeu très important à essayer de recréer un tel outil ou en tout cas, bien comprendre pourquoi cela n'a pas fonctionné, et à envisager les conditions dans lesquelles un outil partagé pourrait être recréé, permettant d'alimenter notamment la restauration collective et les cantines scolaires avec des produits locaux, voire des produits bio. Il est donc proposé de lancer une étude, qui pourrait bénéficier d'un cofinancement de l'Ademe à hauteur de 70 %, ce qui, pour une étude estimée à 25 000 € HT, représenterait un montant assez significatif.

Cette délibération a donc pour objet de lancer cette étude. Il est proposé que la CARENE en assure le pilotage. Cela permettrait d'y voir clair dans les prochains mois et d'étudier la façon dont on pourrait rapprocher les produits locaux de la consommation locale des collectivités sur le territoire, puisqu'un certain nombre d'entre elles, dont l'UPAM, sont obligées d'aller beaucoup plus loin chercher ces produits légumiers, jusque dans le Morbihan, alors qu'il existait

auparavant une solution à quelques kilomètres. L'objectif est de parvenir à réimplanter un outil. L'étude déterminera à quel endroit et sous quelles conditions.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Accompagnement de l'activité agricole – Stabilité, développement et évolution – Protocole de partenariat entre la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire et la CARENE – Approbation et autorisation de signer le protocole 2018-2020**

**Éric Provost**

Dans le même « champ » que pour la délibération précédente, il est proposé de renouveler une convention avec la Chambre d'agriculture, après plusieurs conventions qui ont permis d'engager des partenariats avec les milieux agricoles sur des objectifs qui restent parfaitement exprimés pour les quatre années à venir, à savoir :

- accompagner les exploitations briéronnes, en particulier au moment des transmissions afin de pérenniser la valorisation agricole des marais de Brière ;
- ancrer l'agriculture sur les secteurs périurbains et littoraux sur des productions à haute valeur ajoutée et garantir sa pérennité. Ceci s'inscrit tout à fait dans la réflexion actuelle sur le PLUI ;
- participer au développement d'une alimentation de proximité sur le territoire de la CARENE ;
- participer aux projets structurants et accompagner les élus locaux dans leur connaissance de l'activité agricole du territoire.

Les champs sont assez variés, mais l'idée fondamentale est de faire en sorte qu'au travers de l'accompagnement des collectivités publiques par les professionnels de l'agriculture, les exploitations puissent être pérennisées et que le défi du renouvellement des générations puisse être relevé, puisque c'est l'un des gros soucis qui se profile. Au-delà du renouvellement des générations, il s'agit de maintenir des exploitations aux tailles actuelles, puisqu'à défaut de repreneurs identifiés, il risque d'y avoir des regroupements. Or les regroupements ne sont pas toujours favorables à la mise en œuvre d'une exploitation raisonnée. C'est aussi pour cette raison que l'action de la CARENE est importante.

Il est donc proposé de valider le protocole de partenariat avec la Chambre d'agriculture, avec le versement d'une subvention, comme c'était déjà le cas, qui s'élèverait à 20 000 € sur quatre ans.

**Claude Aufort**

Il y a trois agriculteurs à Trignac. Deux d'entre eux ont de belles exploitations, et l'un n'arrive pas à trouver de repreneur. Pour l'une des deux exploitations, l'agriculteur a un fils qui peut poursuivre l'activité, mais l'autre exploitant est en recherche depuis quatre ou cinq ans. J'essaie de l'orienter vers la CARENE, le PEAN, mais il faut que cela se fasse.

**Le Président**

Il est connu et identifié.

**Claude Aufort**

Il est nécessaire de trouver tous les moyens possibles pour passer ce cap.

**Éric Provost**

La convention cible une partie de financements à hauteur de 10 000 € pour lesquels il est demandé que la Chambre d'agriculture mène un travail spécifique sur le PEAN, parce que c'est une zone prioritaire d'exploitation agricole pour la CARENE et qu'il convient de peser, mais de façon positive, pour que de plus en plus d'exploitations puissent se développer ou se renforcer dans le PEAN actuels ou ceux qui sont à venir.

## Claude Aufort

Il ne faut pas non plus oublier les autres exploitations agricoles. Celles de Trignac ne sont pas dans le PEAN.

## Éric Provost

Pour information, et ce n'est pas une bonne nouvelle, la CARENE a reçu un courrier du GAB 44, le Groupement des agriculteurs biologiques, et de Terroirs 44, pour informer de leur sortie du dispositif « Samedis fermiers ».

## Le Président

Pour quelles raisons ?

## Éric Provost

Un rendez-vous sera organisé, mais ils disent ne plus se retrouver tout à fait dans les valeurs initiales du concept, à savoir le portage par le monde paysan, ce qui est assez étonnant, parce que les paysans sont toujours là, notamment dans leur ferme, le jour du Samedi fermier. Il est probable qu'ils veuillent se positionner plus fermement et plus strictement sur le bio. C'est un débat qui a toujours eu lieu et il conviendra de voir ce qui ressort de ce rendez-vous. C'est une décision qui est à regretter, parce que la CARENE a toujours joué le collectif sur le territoire. L'association l'Agrene avait réussi à regrouper les exploitants agricoles. Il ne semble pas qu'il y ait d'excités, sur le territoire, en termes de mode d'exploitation ou d'utilisation irraisonnée de produits. C'est une déception. Cela pose aussi la question des moyens, parce qu'en jouant le collectif, on optimise forcément les moyens. S'il faut désormais financer d'un côté ceux qui participent aux samedis fermiers et de l'autre, ceux qui ne le font pas, il va falloir recoller les morceaux entre eux, et c'est un peu embêtant.

## Le Président

Il faudra que les élus soient tenus au courant à ce sujet.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Opération d'aménagement La Gagnerie du Boucha – Territoire de la Commune de Saint-Malo-de-Guersac – Approbation du dossier unique d'enquête publique relatif aux dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Malo-de-Guersac**

## Éric Provost

Cette délibération revêt un caractère plus technique. Elle vise à confier à la Sonadev une enquête publique unique sur l'ensemble des éléments qui sont les obligations réglementaires et juridiques liées à l'aménagement de la Gagnerie du Boucha. Cette maîtrise du foncier s'accompagnerait notamment d'une procédure de « mecdu », acronyme poétique désignant la mise en comptabilité des documents d'urbanisme.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet d'aménagement et de développement d'une desserte alternative – Territoires des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne – Acquisition de la parcelle cadastrée section ZY n° 54 – Approbation**

## Alain Michelot

Les délibérations 8 à 11 sont relatives au plan d'action foncier et sont présentées puis votées conjointement.

La délibération n° 8 porte sur le projet d'aménagement et de développement d'une desserte alternative sur le territoire des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne. Dans le cadre de la consultation des réserves foncières nécessaires à la création d'une voirie de desserte de la zone Altitude de Trignac, le service foncier a obtenu un accord amiable auprès des propriétaires de la parcelle ZY n° 54. La maîtrise foncière se poursuivant, d'autres délibérations d'acquisition seront proposées lors des prochaines réunions du Bureau.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de Saint-Malo-de-Guersac – Projet renouvellement urbain du centre bourg – Acquisition d'un bien en copropriété sur les parcelles cadastrées section AH n° 452, 466, 467, 468 et 469 – Approbation

## Alain Michelot

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre bourg de Saint-Malo-de-Guersac, il est proposé l'acquisition d'un bien en copropriété. Le projet urbain communal de Saint-Malo-de-Guersac a déterminé plusieurs îlots de renouvellement urbain dans le centre bourg de la commune. Le propriétaire d'un local du centre commercial a proposé à la commune la vente de son bien. Le local correspond aux murs d'une activité de santé, puisqu'il s'agit d'un kinésithérapeute. Ces locaux seront proposés à la location à un ostéopathe déjà installé sur la commune qui cherche à se rapprocher du centre bourg et qui est partie prenante du projet de maison médicale que la commune souhaite développer. Cette acquisition permet donc de poursuivre la maîtrise foncière d'un îlot du PUC (projet urbain communal) et permet de maintenir la dynamique autour du projet de maison médicale.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de Saint-Malo-de-Guersac – Acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 146 et 150 – Approbation

## Alain Michelot

Dans le cadre de la zone d'aménagement différé de la Garenne, à Saint-Malo-de-Guersac, les propriétaires d'une parcelle ont donné leur accord pour céder leur terrain, situé en zone 2AU. Les parcelles se situent dans la partie nord de la ZAD, secteur qui devrait être conservé au terme des réflexions du PLUi.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 11 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Réserve foncière – Clos Miraud – Territoire de La Chapelle-des-Marais – Acquisition de la parcelle AE n° 364 – Approbation

## Alain Michelot

La CARENE et La Chapelle-des-Marais ont lancé des études pour un projet d'aménagement sur le secteur du Clos Miraud, à proximité du centre bourg. La CARENE a engagé une maîtrise foncière de ce secteur depuis plusieurs années. Les acquisitions se réalisent au fil de l'eau, au gré des accords des propriétaires avec la CARENE. À ce jour, l'opération est en stand-by et la maîtrise foncière se poursuit

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 12 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « rue Victor-Hugo (Fanal) » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe**

**Jérôme Dholland**

Les délibérations 12 à 15 sont liées à la politique de logements locatifs sociaux de la CARENE. La première concerne l'ex-Fanal, cinéma historique à Saint-Nazaire. Il s'agit d'une opération réalisée par Silène comprenant 26 logements locatifs sociaux, dont sept T2, treize T3, un T4 et trois T5 s'inscrivant dans un projet de 43 logements. C'est une composition de trois immeubles étagés selon des hauteurs différentes et adressés le long de la rue Victor-Hugo. Le montant de la subvention pour cette opération et pour la convention est de 488 282 €.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 13 – Commission Habitat – Réhabilitation de 3 577 logements – Garantie d'emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Les délibérations 13 à 15 sont des garanties d'emprunts avec Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur lesquelles la CARENE s'est donc déjà engagée. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers et sont présentées et votées conjointement.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 14 – Commission Habitat – Réhabilitation de 900 logements – Garantie d'emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération a été présentée conjointement avec la délibération n° 13.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 15 – Commission Habitat – Silène – Garantie d'emprunt – Remboursement des prêts contractés par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour diverses opérations – Approbation**

**Jérôme Dholland**

Cette délibération a été présentée conjointement avec la délibération n° 13.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 16 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Saint-André-des-Eaux**

Jean-Jacques Lumeau

Dans le cadre de la prise de compétence des eaux pluviales par la CARENE, la commune de Saint-André-des-Eaux ayant réalisé un plan de zonage, mis en consultation et soumis à enquête publique, il convient d'approuver celui-ci pour pouvoir, à terme, l'intégrer dans le plan de zonage intercommunal.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 17 – Commission Grands services publics – Cycle de l'Eau – Convention amiable pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eau potable – Commune de Saint-Nazaire – Lieu-dit La Prée Hieury – Parcelle cadastrée HP 176 – Approbation et autorisation de signer la convention**

Jean-Jacques Lumeau

Les délibérations 17 et 18, de même nature, sont présentées et votées conjointement. Il s'agit de signer une convention à l'amiable pour l'autorisation de passage, dans un terrain privé, d'une canalisation d'eau potable sur la commune de Saint-Nazaire. Les deux parcelles sont différentes mais l'objet est le même.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 18 – Commission Grands services publics – Cycle de l'Eau – Convention amiable pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eau potable – Commune de Saint-Nazaire – Lieu-dit La Prée Hieury – Parcelle cadastrée HP 387 – Approbation et autorisation de signer la convention**

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération a été présentée conjointement avec la précédente.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 19 – Commission Grands services publics – Cycle de l'Eau – Travaux d'équipement Forage n° 15 – Campbon – Demande de subvention à l'Agence de l'eau – Approbation**

Jean-Jacques Lumeau

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour des travaux à réaliser sur la station de Campbon, plus précisément sur le forage n° 15. Le coût des travaux est estimé à 660 000 € et la demande de subvention s'élève à 264 000 € HT.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 20 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Convention amiable pour autorisation de passage en terrain privé de canalisation d'eaux usées entre la CARENE et un propriétaire – Approbation et autorisation de signer la convention**

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération a le même objet que les délibérations 17 et 18, mais pour des eaux usées. Il est proposé de conclure une convention à l'amiable pour une canalisation.



*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 21 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets : mise en place de la collecte enterrée pour régularisation de la ZAC Bois de la Cour à Saint-Malo-de-Guersac – Approbation et autorisation de signer une convention avec la commune de Saint-Malo-de-Guersac**

**Jean-Jacques Lumeau**

Les délibérations 21 et 22 sont présentées et votées conjointement. Elles portent sur des conventions à signer respectivement avec les communes de Saint-Malo-de-Guersac et de Pornichet dans le cadre de la mise en place des colonnes enterrées.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 22 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Mise en place de la collecte enterrée sur lotissement des Loriettes à Pornichet – Approbation et autorisation de signer la convention avec la société Vinci**

**Jean-Jacques Lumeau**

Cette délibération a été présentée conjointement avec la délibération n° 21.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23 – Commission Grands services publics – Mobilité et transports – Aménagement de l'arrêt de bus Le Pintré à Saint-Joachim – Convention de gestion entre la CARENE, la commune de Saint-Joachim et le Département de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature**

**Jean-Jacques Lumeau**

Les délibérations 23 et 24 sont présentées et votées conjointement. Elles portent sur la signature de deux conventions, respectivement entre la CARENE, la commune de Saint-Joachim et le Département et entre la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et le Département, pour l'aménagement d'un arrêt de bus dans le cadre du schéma d'accessibilité.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24 – Commission Grands services publics – Mobilité et transports – Aménagement de l'arrêt de bus Marsain à Saint-Nazaire – Convention de gestion entre la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et le Département de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature**

**Jean-Jacques Lumeau**

Cette délibération a été présentée conjointement avec la délibération n° 23.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25 – Commission Grands services publics – Voirie et parcs de stationnement – Contrat d'occupation du parking Météor – Approbation et autorisation de signer le contrat avec le Département de Loire-Atlantique**

**Jean-Jacques Lumeau**

Le contrat visé par cette délibération a pour objet de répondre aux normes du PLU de Saint-Nazaire relativement à l'acquisition, par le Département, de surfaces de bureau, afin de lui garantir, pour une période de vingt-cinq ans, la jouissance de places de stationnement.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Transfert, transport des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants et tout-venant – Approbation et autorisation de signature**

**Martin Arnout**

Il s'agit d'un marché de sept ans dont le montant est important et qui nécessite donc l'approbation du Bureau communautaire. Une commission d'appel d'offres s'est tenue sur le sujet le 7 juin 2018. Le marché se composait de deux lots : le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés, d'une part, et le traitement des encombrants, du tout-venant et assimilés, d'autre part. Dans les deux cas, il est proposé de reconduire l'entreprise Séché, pour le premier lot, avec sa variante exigée n° 1, sa variante exigée n° 2 et la tranche optionnelle n° 1, pour un montant estimatif de 10 380 995,13 € HT sur cinq ans, et pour le deuxième lot, avec sa solution variante exigée n° 1, pour un montant estimatif de 2 693 250 € HT sur cinq ans.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 27 – Commission Finances – Commande publique – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le pilotage du projet d'activation de la façade littorale du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur les communes de Saint-Nazaire et Pornichet – Avenant n° 2 – Approbation et autorisation de signature**

**Martin Arnout**

Les délibérations 27 à 33 portent sur des groupements de commandes. Il est proposé de les présenter successivement et votés conjointement. Il convient, pour tous ces groupements de commande, de saluer l'important travail réalisé en amont et en aval par les services juridiques avec l'ensemble des communes et des partenaires associés.

Le premier groupement de commandes concerne la façade littorale. Il s'agit d'un avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Ville de Pornichet, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE. Cet avenant résulte du fait que de nouveaux partenaires financiers sont associés au projet et qu'en outre, il est ajouté une mission de communication et de concertation avec les habitants.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 28 – Commission Finances – Commande publique – Fourniture et distribution de carburants – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Villes de Besné, Donges, Montoir-de-Bretagne, Trignac, Pornichet, Saint-Nazaire et son CCAS, Saint-Malo-de-Guersac, Silène et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 29 – Commission Finances – Commande publique – Conception, exécution graphique et impression – Convention constitutive de groupement de commandes entre les Villes de Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Trignac, la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 30 – Commission Finances – Commande publique – Maintenance des équipements techniques des bâtiments – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Villes de Donges, Trignac, Pornichet, Saint-Nazaire et son CCAS, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 31 – Commission Finances – Commande publique – Contrôles périodiques des installations techniques et moyens de lutte contre l'incendie – Convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire, le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire, la Fédération des maisons de quartier, l'association Le Théâtre Scène nationale, la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, les communes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 32 – Commission Finances – Commande publique – Audiovidéo et éclairage – Convention constitutive de groupement de commandes entre les Villes de Saint-Nazaire, Saint-Malo-de-Guersac et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 33 – Commission Finances – Commande publique – Fourniture et maintenance d'une solution de gestion informatique de la flotte de véhicules – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire, Silène et la CARENE – Approbation et autorisation de signature**

**Martin Arnout**

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 34 – Commission Finances – Lancement d'un marché public global de performance pour la conception, réalisation et exploitation d'une chaufferie bois / appoint gaz et de son réseau de chaleur sur la commune de Donges – Approbation**

**Martin Arnout**

Il est proposé d'approuver le principe de recourir à un marché de conception et réalisation en vue de l'attribution d'un marché portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie à bois et de son réseau de chaleur sur la commune de Donges, d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation, sous la forme d'un marché global de performance, de permettre aux soumissionnaires qui répondront au marché public global de performance de bénéficier chacun d'une prime d'un montant de 8 000 €, sous réserve qu'ils aient remis une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation et selon les conditions qui seront fixées dans le règlement de consultation, et de permettre la sollicitation de différentes subventions, notamment celle du fonds « Chaleur », à hauteur de 50 %, qui conditionne le projet en lui-même.

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 35 – Commission Finances – Finances – Communication – Saint-Nazaire Associations – Attribution d'une subvention – Approbation et autorisation de signer une convention**

**Marie-Anne Halgand**

Saint-Nazaire Associations (SNA) avait une convention avec la CARENE jusqu'au 31 décembre 2017, pour un montant de 128 620 €. Le sujet a fait l'objet de nombreux débats au sein du Bureau. La structure avait des objectifs, a revu son projet associatif et s'est employée à revoir les outils de communication. Il est proposé de poursuivre le soutien à cette association et de signer une convention financière avec SNA pour attribuer une subvention d'un montant de 68 100 € au titre de l'année 2018.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

**Le président**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.